



Déclaration préalable à la CAPD du 12 juillet 2019

M. le DASEN,

Nous y voici, réunis en CAPD le 12 juillet, alors que les congés d'été des enseignants sont entamés, que les écoles sont fermées et que chacun de nos collègues devrait enfin pouvoir prendre le repos nécessaire et mérité en toute sérénité. Quelques 262 professeurs des écoles du Doubs seront affectés aujourd'hui et ne pourront pas prendre contact avec leur future équipe, prendre part à une discussion sur les répartitions, obtenir des informations sur le fonctionnement de leur future école, le matériel à leur disposition, etc. Certains auront connaissance de leur(s) niveau(x) d'enseignement, d'autre devront se contenter du nom des écoles.

Mais ces 262 collègues sont presque chanceux relativement à celles et ceux qui, aussi nombreux, devront attendre les quelques jours précédant la rentrée pour connaître leur affectation. Il ne faut pas avoir de vie personnelle, pas de domicile fixe ni d'enfant à faire garder ou inscrire dans une école pour pouvoir supporter de telles conditions ! Il ne faut pas être affecté sur un poste fractionné qui nécessite la concertation de plusieurs équipes ; et il ne faut pas non plus avoir la prétention de préparer la rentrée pour les élèves qui nous sont confiés.

Mais qu'à cela ne tienne ! Un fonctionnaire doit fonctionner quel que soit le mauvais traitement qui lui est réservé.

Sabotage ! Nous l'avons déjà dit mais nous insistons. Nous accusons le Ministère de sabotage en provoquant sciemment des conditions insensées pour une rentrée des classes digne de nos élèves.

Outre les conséquences sur les enseignants, l'accueil des élèves et la qualité du service, cette décision ministérielle a des répercussions importantes sur les conditions de travail des personnels administratifs. Tous leurs efforts et sacrifices pour mener à bien leur mission de service public ne suffiront même pas à permettre une rentrée 2019 dans des conditions correctes. Représentants des personnels élus à la CAPD du Doubs, tous syndicats confondus, nous souhaitons que soit mise au vote une motion demandant au Ministère le recrutement de personnel administratif à la DSDEN du Doubs.

Enfin, nous rappelons que les représentants des personnels enseignants sont également en congé depuis vendredi soir dernier. Notre présence aujourd'hui, après des heures de préparation amputant également nos jours de congés, ne doit en aucun cas être assimilée à une quelconque validation de principe des conditions imposées à nos collègues ni être considérée comme une possibilité qui pourrait éventuellement être reproduite.

Gageons que ces conditions, chaque année plus contraintes jusqu'à atteindre un summum inacceptable cette année, ne se reproduisent pas et que le Ministère revienne à la raison dans l'intérêt de l'école primaire qu'il prétend « à la première place des priorités du Gouvernement » comme notre Ministre ose l'écrire en introduction de sa circulaire de rentrée.

A propos... quelques mots. Cette circulaire de rentrée, adressée en juin à toutes et tous les enseignants de France, se veut emprunte de confiance et de professionnalité. Pourtant, pour les professionnels que sont les enseignants du premier degré, 24 heures par semaine devant une classe, elle semble déconnectée de la réalité du terrain.

- Des objectifs irréalisables comme « résoudre des problèmes mathématiques en mobilisant le sens des quatre opérations » en CP, qui ne pourront que culpabiliser les enseignants et provoquer du mal-être chez des élèves en échec,
- le choix de « priorités stratégiques » alors qu'elles ne sont pas ressenties en tant que telles par les professionnels, comme par exemple en lecture le travail intensif du code bien avant celui du sens,

- le développement de l'éducation artistique et culturelle réduit à la chorale d'école obligatoire, la promotion de la lecture et du livre et la découverte du patrimoine de proximité, dans une école qui se veut « *lutter efficacement contre les déterminismes* »,
- l'annonce que les priorités d'enseignement ressortent de l'analyse des résultats des évaluations nationales 2018/2019 alors que ces évaluations ont été largement controversées et très rarement utilisées de façon conforme tant elles étaient inadaptées aux élèves.

Ces quelques exemples dont la liste pourrait être beaucoup plus longue, montrent que nos gouvernants ne sont pas au fait du sujet qui leur est confié. Comment avoir confiance ? Comment accepter alors les préconisations à tendance injonctives comme le petit livre orange de l'année dernière pour les CP qui sera décliné pour d'autres niveaux et matières à la rentrée prochaine ?

Pour conclure cette circulaire, le Ministre précise qu'il s'agit de « *tout mettre en œuvre pour permettre à chaque élève de bien commencer son parcours scolaire* » et que cela passe par le « *bien-être au travail de l'ensemble des acteurs* ». Comment le prendre au sérieux dans le contexte actuel, alors que 500 de ces acteurs dans le Doubs partent en congé sans affectation ?

Autre paramètre du bien-être au travail : la possibilité de choisir sa quotité d'exercice. Nous rappelons que nos collègues ne demandent pas une faveur mais une adaptation de leur temps de travail avec répercussion proportionnelle sur leur salaire, afin de pouvoir concilier vie professionnelle et vie personnelle, afin de pouvoir vivre, tout simplement.

Vous avez annoncé le 20 juin avoir l'intention de refuser cette disposition à 17 de nos collègues. Nous le déplorons et attirons votre attention sur le sentiment de stigmatisation que ressentiront ces enseignants choisis comme victimes. Vous avez indiqué que celles et ceux qui n'avaient pas motivé leur demande avaient été ciblés. Lors de l'entretien, ces collègues ont précisé leurs motivations. Personne ne choisit de renoncer à une partie de son salaire sans motivation ! Le critère retenu cette année est différent de celui retenu les années précédentes. Certains des collègues touchés nous disent avoir obtenu les années précédentes avec un courrier identique. Comment comprendre, comment accepter un choix qui ne peut être vécu que comme une injustice ?

M. le DASEN, nous vous demandons de renoncer à ces 17 refus afin de permettre à chacun de nos collègues de se sentir traité de façon équitable, dans leur intérêt et dans celui de la qualité du travail qu'ils fourniront.

Enfin, concernant les affectations opérées aujourd'hui, nous déplorons la dégradation des conditions des enseignants concernés qui n'ont pu formuler de vœux pour cette seconde phase. Retour en arrière pour les titulaires départementaux qui avaient enfin obtenu l'année dernière la possibilité de formuler des vœux. Les personnels administratifs et nous-mêmes pour nos vérifications nous sommes de nouveau trouvés confrontés au déchiffrement des annexes beaucoup moins précises et plus difficiles à utiliser qu'une liste de postes. Par ailleurs, la possibilité de formuler des vœux nous avait permis de prendre l'engagement envers M. le DASEN de ne remettre en cause aucun couplage. Il avait d'ailleurs pris l'initiative constructive de nous inviter à un groupe de travail sur la constitution des couplages. Le partage des connaissances du terrain et de l'expertise administrative avait permis d'arriver à un consensus favorable pour les enseignants et l'intérêt du service.

Nous ne pouvons que déplorer cette perte de qualité due encore une fois aux mauvais choix de nos dirigeants.